

Statuts de l'EUURL

Société : 2B TRAVAUX

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 1 500 €

Siège social : 6 chemin des bouteillers - Les Coteaux du Préconil - BÂT. G - Logement 435 -
Chez Mr BAULARD - 83120 Sainte MAXIME

Le soussigné : BAULARD BRUNO - 6 chemin des bouteillers - Les Coteaux du Préconil - BÂT. G - Logement 435 - Chez Mr BAULARD - 83120 Sainte MAXIME - né le 20 mai 1967 à BESANCON a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet :

Electricité bâtiment et industriel et plus généralement toutes activités se rapportant à la rénovation de bâtiment ou d'appartement.

Marchand de biens immobilier, la promotion immobilière et toutes les opérations commerciales pouvant s'y rattacher. La gestion immobilière, les opérations de courtage et commissaire se rattachant aux activités ci-dessus, toutes activités pouvant être réalisées aussi bien en France qu'à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 2B TRAVAUX

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " société à responsabilité limitée " ou des initiales " SARL " et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : 6 chemin des bouteillers - Les Coteaux du Préconil - BÂT. G - Logement 435 -
Chez Mr BAULARD - 83120 Sainte MAXIME

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de quatre-vingt dix neuf années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en numéraire : 1 500 €

M. Baulard Bruno apporte et verse à la société une somme totale de 1 500 € au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Mutuel - 29 rue Marcel Aymé - 39100 Dole

BB

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 1 500 €

Le capital est divisé en 150 parts égales d'un montant de 10 € chacune, intégralement libérées

Monsieur BAULARD Bruno est titulaire des 150 parts

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. Baulard Bruno

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1 avril et finit le 31 mars.

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Dole, le 5 mars 2009

En 6 exemplaires.

Signature de l'associé



Enregistré à : SIE-C LONS LE SAUNIER

Le 06/03/2009 Bordereau n°2009/344 Case n°1

Ext 731

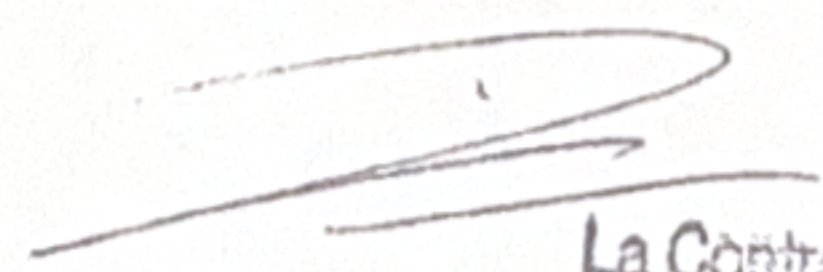
Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

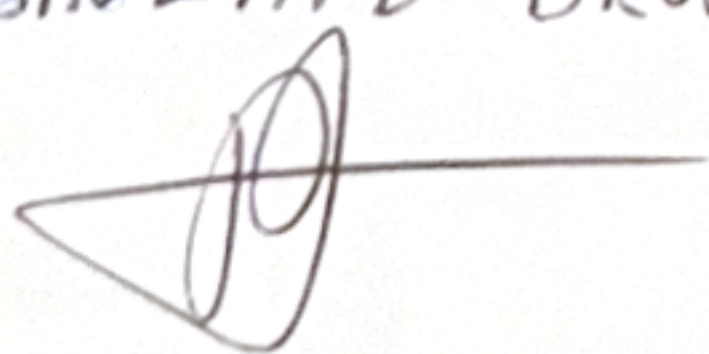
Le Contrôleur



La Contrôleuse Principale
Annick DESMARQUOY

Copie certifiée conforme

BAULARD BRUNO



Statuts mis à jour et certifiés conforme le 20 Décembre 2025

La Gérance,
Bruno BAULARD

